

Vous ne retournerez pas visiter le parlement de Versailles, en effet

Le Parlement rend au château de Versailles son aile du Midi

Le Sénat a adopté une proposition de loi de Jean-Louis Debré tendant à rendre à l'établissement public du château et du domaine de Versailles les locaux affectés au Parlement depuis 1875.

Selon une ordonnance de 1958, *«les locaux dits du Congrès et les autres locaux utilisés par les Assemblées au château de Versailles»* sont *«affectés»* au Parlement, qui en est donc le maître : 25 000 mètres carrés au total, principalement dans l'aile du Midi, dont la galerie des Batailles, des locaux de réception et des appartements de fonction, ainsi que des réserves pour les archives.

Cette proposition de loi devait supprimer cette affectation. Mais pour que le Congrès du Parlement puisse toujours se tenir à Versailles, les locaux nécessaires seraient simplement, selon la proposition de loi adoptée le 7 avril 2005 par les députés, *«mis à la disposition»* des Assemblées, *«en tant que de besoin et gratuitement»*.

Les sénateurs ne sont pas allés jusque-là. Ils ont adopté un amendement selon lequel la salle des séances du Congrès et *«ses accès»* restent *«affectés»* à l'Assemblée nationale et au Sénat. En revanche, tout le reste est rendu à l'établissement public, et les locaux nécessaires à la tenue du Congrès seront mis à la disposition du Parlement.

Il était temps d'organiser cette sortie au parlement de Versailles !!!!